



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du lundi 5 Octobre 2026

Intervention de **Élodie COUTURIER**

Délibération 40 : : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ AVENUE ALAIN GERBAULT – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2024-124 DU 24 JUIN 2024

Monsieur le Maire, chère.e.s collègues, Mesdames et Messieurs,

La délibération qui vient de vous être présentée par mon collègue Jocelyn Bureau peut vous sembler à la fois anecdotique et technique.

Anecdotique, car nous votons régulièrement, au sein de cette assemblée, ce type de délibérations.

Technique, car le terme « servitude de tréfonds » mérite d'être expliqué. Il signifie qu'un droit d'usage est accordé par la Ville à un opérateur pour faire passer des installations souterraines (canalisations d'eau, d'assainissement, câbles d'électricité).

En réalité, cette délibération, la dernière de l'ordre du jour, revêt une importance particulière pour les riverains et les usagers de l'avenue Alain Gerbault dans le quartier Nord de Saint-Herblain.

Pourquoi me direz-vous ?

Parce qu'en acceptant cette servitude de tréfonds, nous autorisons ENEDIS, le gestionnaire du réseau électrique, à creuser une canalisation de 150 mètres de long qui servira à terme à alimenter 2 nouvelles antennes 5G.

Une antenne pour Free et une antenne pour Bouygues. Hauteur prévue : 27 mètres ! C'est-à-dire la hauteur d'un immeuble de 9 étages.

Qui est au courant parmi les riverains et les usagers ?

En tout cas pas les riverains de l'avenue Alain Gerbault, ni ceux de la rue Paul Dukas ou de la résidence de la Chézine. Pas plus que les usagers du gymnase du Hérault ou de la MJC de la Bouvardière.

Soyons clairs : nous ne sommes pas fondamentalement opposés à la technologie de la 5G.
Nous entendons et nous comprenons évidemment le besoin exprimé par les habitants, les administrations et les entreprises de disposer d'infrastructures permettant le développement et l'accès aux nouvelles technologies.

De même, nous reconnaissons volontiers que la municipalité, à l'occasion du précédent mandat, a respecté le cadre légal et que ce dossier a été jugé conforme à la charte métropolitaine relative à l'aménagement numérique.

Néanmoins, **nous déplorons le manque d'informations communiquées aux riverains et aux usagers du site.**

Nous regrettons également qu'aucune solution technique n'ait été trouvée pour mutualiser ces antennes aux profits des opérateurs intéressés, alors même que les pylônes envisagés sont prévus à cet effet.

Comme je l'ai déjà dit, Free et Bouygues n'ont pas réussi à se mettre d'accord entre eux, mais le plus affligeant, c'est qu'ils n'ont pas réussi non plus à se mettre d'accord avec Orange, qui dispose déjà d'une antenne 5G à quelques dizaines de mètres, sur l'emprise de la caserne des CRS.

En somme, **pour nous, cette délibération ne peut être votée en l'état**, sans auparavant retourner vers les riverains et les usagers pour les informer, et vers les opérateurs pour les contraindre à mutualiser leurs antennes.

Ces rencontres pourraient d'ailleurs être **l'occasion d'évoquer ensemble l'enjeu de la sobriété numérique**, et de réinterroger collectivement nos usages et nos besoins à l'heure du dérèglement climatique.

Cette fuite en avant technologique vers le toujours plus, toujours plus vite a-t-elle un sens, **a-t-elle une fin ?**

Si nous acceptons aujourd'hui l'installation de 3 antennes 5G dans un périmètre aussi proche, nous céderions en quelque sorte à la loi du marché au détriment de l'intérêt général, et nous ferions bien peu honneur à cette idée directrice du mandat qui s'ouvre : **faire la ville pour et avec les Herblinois.**

C'est pourquoi, au regard de ces différents éléments, le groupe Saint-Herblain en commun votera contre cette délibération.

Je vous remercie.